

Communiqué de presse

Berne, le 05.12.2023

Arrêt volontaire des importations de viande chevaline d'Amérique du Sud

Les derniers rapports d'audit de l'UE (novembre 2023) confirment les critiques existantes concernant l'importation de viande chevaline d'Argentine et d'Uruguay. La filière viande réagit donc : en réaction à ces rapports, le Conseil d'administration de Proviande appelle la filière à renoncer volontairement à de telles importations, et la Confédération est invitée à ordonner une interdiction correspondante.

L'importation de viande chevaline d'Argentine et d'Uruguay est régulièrement sous le feu des critiques. Autrefois, ces dernières concernaient principalement les conditions de détention, qui étaient considérées comme non conformes aux exigences de l'espèce. Ces derniers temps, le manque de traçabilité de la viande importée, qui pourrait menacer la sécurité alimentaire, a été de plus en plus pointé du doigt.

Les derniers rapports d'audit de l'UE (novembre 2023) sur l'évaluation du système de contrôle de la production de viande chevaline en Argentine et en Uruguay destinée aux exportations vers l'Union européenne stipulent que la protection des animaux s'est certes améliorée par rapport à de précédents rapports d'audit, mais qu'elle est encore défailante dans de nombreux domaines. La traçabilité déjà évoquée est par ailleurs fortement critiquée, notamment en raison de l'utilisation non vérifiable de médicaments dans les élevages.

La filière viande agit

Ces rapports doivent être suivis de mesures. Le Conseil d'administration de Proviande appelle donc la filière à renoncer volontairement aux importations de viande chevaline d'Argentine et d'Uruguay. Dans le même temps, il demande à l'Office vétérinaire fédéral de décréter, en tant qu'autorité d'exécution, une interdiction d'importation visant également à combler d'éventuelles failles.

Contact

Proviande

Gioia Porlezza
Responsable Relations publiques
medien@proviande.ch
077 529 16 51